



Éric Bussière

## La France, la Belgique et l'organisation économique de l'Europe, 1918-1935

Institut de la gestion publique et du développement économique

---

## Conclusion de la troisième partie

---

DOI : 10.4000/books.igpde.500

Éditeur : Institut de la gestion publique et du développement économique, Comité pour l'histoire économique et financière de la France

Lieu d'édition : Paris

Année d'édition : 1992

Date de mise en ligne : 14 novembre 2011

Collection : Histoire économique et financière - XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>

ISBN électronique : 9782111287556



<http://books.openedition.org>

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 1992

### Référence électronique

BUSSIÈRE, Éric. *Conclusion de la troisième partie* In : *La France, la Belgique et l'organisation économique de l'Europe, 1918-1935* [en ligne]. Paris : Institut de la gestion publique et du développement économique, 1992 (généré le 07 mai 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/igpde/500>>. ISBN : 9782111287556. DOI : 10.4000/books.igpde.500.

---

Ce document a été généré automatiquement le 7 mai 2019. Il est issu d'une numérisation par reconnaissance optique de caractères.

---

# Conclusion de la troisième partie

---

## 1. Naissance d'un projet européen

- 1 La seconde moitié des années vingt nous apparaît comme celle d'une prise de conscience progressive d'une spécificité économique européenne. Les années 1924-1925 révélèrent le caractère insuffisant de la dimension bilatérale comme approche des relations économiques entre puissances. Celle-ci conduit en effet à des déséquilibres inacceptables aussi bien pour la France que pour la Belgique. La nécessité d'une approche plus large émerge à la fin de 1925 et il est remarquable que ce soit un personnage comme L. Loucheur qui soit à l'origine de la décision de réunir la conférence de 1927. Pourtant de graves incertitudes persistent sur la nature du marché à envisager : doit-on organiser - intégrer - le marché ouest-européen comme le souhaite la grande industrie belge ou les marchés extra-européens comme le souhaitent implicitement les Français ? C'est la question de fond que révèle le débat sidérurgique franco-belge de 1924-1925. La question monétaire vient compliquer cet état de choses en élargissant le débat aux puissances anglo-saxonnes et en particulier à l'Angleterre. Pourtant elle n'en révèle pas moins le caractère difficilement acceptable d'une solution extra-continentale ou de déséquilibre (appui de la stabilisation belge sur Londres, tentatives allemandes). Ces difficultés firent pourtant prendre progressivement conscience aux contemporains de l'existence d'une spécificité continentale ouest-européenne dans les relations économiques. La conférence de Genève, en mai 1927, aurait dû permettre à ses promoteurs de dégager les moyens de l'affirmer dans les faits.
- 2 Le modèle défini par Loucheur et ses partisans correspond à celui d'une Europe des producteurs. Par le biais d'une organisation des branches industrielles à l'échelle européenne on pouvait passer, dans un deuxième temps, à l'intégration des marchés. Cette perspective est celle du courant néo-libéral qui s'est développé en France durant les années vingt. La réalisation de ce programme supposait l'acceptation par l'industrie française d'un partenariat privilégié avec l'Allemagne. Il n'est pas douteux que la mise en œuvre d'un tel axe eût entraîné la Belgique. Pour cette dernière, les relations monétaires avec Londres issues de la stabilisation de 1926 et l'importance du marché anglais pouvaient conduire à une volonté d'élargissement de l'Europe à l'Angleterre. Pourtant, le

caractère dominant de l'axe industriel franco-allemand, le rééquilibrage financier réalisé au profit de Paris à partir de 1928 auraient, selon nous, déterminé ses choix.

- 3 Or l'échec de ce modèle est patent dès 1927-1928 : l'EIA, modèle de toutes les ententes, ne parvient pas à intégrer le marché des produits sidérurgiques. En organisant l'exportation, elle constitue tout au plus une trêve. Les années 1928-1930 sont marquées par une internationalisation des entreprises par le biais de liens financiers, mais pas par une intégration des marchés.
- 4 Les responsabilités françaises sont assez nettes dans ce domaine. D'une part la stabilisation de 1926-1928, réalisée à un niveau trop élevé, a cassé la compétitivité des industries de biens d'équipement comme le montrent A. Broder ou J. Marseille. Loucheur, qui voulait précipiter les solutions en 1925-1926, en avait bien conscience. Au-delà de 1928, la puissance financière de la France, partiellement recouvrée, semble mal utilisée. Des opportunités ne sont pas saisies (Banque de Bruxelles), les groupes financiers en reviennent à leurs pratiques d'avant-guerre. Les structures propres aux entreprises françaises, qui privilégient l'intégration financière sous forme de holding sur l'intégration industrielle expliquent également bien des choses. En revanche, le système belge apparaissait plus favorable au projet d'intégration européen. Même si les institutions financières tendent à le dominer (Générale de Belgique) elles pratiquent surtout des stratégies industrielles, sur la lancée des grands projets de Jadot en 1919. En 1929-1930, la France ne semble plus apte à prendre d'initiative. Les dernières tentatives belges de 1929-1930 sont destinées à préserver l'existence d'une Europe économique élargie face à la crise.
- 5 L'histoire de ces quelques années attire cependant notre attention sur l'existence et le dynamisme d'un « groupe européen » qui tente de mettre en œuvre un programme ambitieux. Le rôle de Loucheur, de Mayrisch ou de Heineman, la capacité des institutions financières belges à les suivre à la fin de la période prouvent l'existence significative d'un groupe d'entrepreneurs pour qui l'extension des marchés à l'échelle du continent est une nécessité. Les liens d'affaires qui existent entre eux, l'intérêt de leurs entreprises, justifient largement leur action. La prise de conscience d'une nécessité économique à l'intégration européenne est parallèle à celle d'une nécessité politique. Elle reste largement autonome malgré les points de rencontre nombreux entre les deux groupes d'hommes. D'une certaine manière on peut affirmer que le contexte politique joue le rôle de condition permissive à l'intégration économique. La dégradation du climat politique dans les années trente est pour sa part également responsable de l'échec du projet.

## 2. Relations franco-belges et projet européen : analyse statistique

- 6 L'existence d'un projet européen mis en œuvre à partir de 1925 tend à faire passer la perspective franco-belge au second plan des modèles implicitement mis en œuvre pour l'organisation économique de l'Europe. Va-t-on dans ces conditions jusqu'à la disparition de la spécificité des relations économiques entre la Belgique et la France ?
- 7 L'analyse des statistiques commerciales de la décennie permet d'apprécier la spécificité de chacune des périodes considérées et en particulier celle de la seconde moitié des années vingt<sup>1</sup>. Jusqu'en 1924-1926, années marquées par la conférence de Londres et les stabilisations belge et française, l'héritage de la guerre et des projets qu'elle a engendrés

domine les relations franco-belges. Sur le plan des échanges elles sont très étroites, la part respective que chacune représente dans le commerce extérieur de l'autre étant supérieure à la moyenne de la période 1919-1935 (10,5 % pour la France, 18,5 % pour la Belgique) et même au niveau atteint en 1913. La seconde période, jusqu'en 1930, est marquée par une réduction des relations bilatérales, l'année où les échanges furent les moins importants pour la Belgique étant symboliquement 1927. Le processus est cependant plus accentué pour la Belgique que pour la France (chiffres proches de la moyenne de la période).

- 8 Conformément aux analyses présentées en introduction, le principal facteur d'évolution est marqué par la part des exportations belges dirigées vers la France. Au rôle exceptionnel joué par le marché français pour les produits belges jusqu'en 1922-1923 succède un net déclin dans la seconde moitié des années vingt. Le phénomène est moins accentué du côté français et montre deux inflexions en 1922 puis 1927. Les évolutions sont atténuées si l'on considère la situation des deux partenaires en tant que fournisseurs l'un de l'autre. Au bon comportement de la France sur le marché belge jusqu'en 1928 succède l'amorce d'un déclin, tandis que la Belgique, malgré une régression relative en 1927-1929, semble dès 1930 reconquérir ses positions.
- 9 La balance des échanges franco-belges permet de mettre en valeur une première série de facteurs d'explication. Jusqu'en 1913 la situation de la France vis-à-vis de la Belgique tend à devenir régulièrement excédentaire. Cet excédent s'accroît, même si l'année 1913 est anormale. Jusqu'en 1930, les résultats très irréguliers des échanges entre les deux pays relèvent de facteurs d'explication successifs. Les excédents belges en 1919 et 1920 témoignent d'une reconstruction plus rapide du potentiel industriel de la Belgique et d'une ouverture de fait du marché français. La période de quasi-équilibre 1921-1923 est la conséquence de la reconstitution du potentiel industriel de la France et du tarif de 1921 (voir en annexe la hausse de l'incidence effective durant ces trois années). Les faits monétaires constituent le facteur dominant d'explication entre 1924 et 1926. La sous-évaluation relative du franc français durant les deux premières années, puis le retour à la parité vis-à-vis du franc belge expliquent l'évolution de ces années. Le retour à des excédents français entre 1927 et 1929 révèle la disparition du facteur monétaire comme élément principal d'explication. Cette situation s'apparente à celle d'avant-guerre et tendrait à prouver un retour à la « normale » dans les relations bilatérales. Les traités de commerce des années 1927-1928 semblent permettre aux tendances longues de se remettre en place, ce que confirme le taux de couverture des échanges de la Belgique avec la France : 85 % en 1912, moyenne de 84,8 % pour 1927-1929. Les taux de protection relatifs entre puissances confirment cette analyse. Les niveaux de tarifs établis par Liepmann situent toujours l'Allemagne en position intermédiaire entre la Belgique et la France, même si les positions entre puissances à grand marché tendent à se rapprocher<sup>2</sup>.

Taux de protection théorique moyen *ad valorem*

Année	(En %)		
	Belgique	Allemagne	France
1913 .....	14,2	16,7	23,6
1927 .....	11,0	20,4	23,0

- 10 De même l'incidence effective du tarif sur le marché français tend à reconstituer les mêmes hiérarchies :

Droits de douane effectivement perçus en pourcentage de l'importation<sup>3</sup>

Année	Belgique	Grande-Bretagne	Allemagne
1913 .....	6,1	5,7	8,3
1929 .....	5,7	4,6	7,6

- 11 Les relations bilatérales franco-belges s'accompagnèrent pourtant, durant toute cette période, d'une approche multilatérale même si, dans les projets issus de la guerre, a existé une analyse bilatérale préalable. Le rôle de l'Allemagne dans l'économie belge constitua l'enjeu essentiel des ambitions de cette époque. Qu'en fut-il dans la réalité ? Les exportations allemandes vers la Belgique sont en déclin relatif jusqu'en 1926, même compte tenu des années 1922-1923 marquées par la dépréciation accentuée du mark. En revanche 1927 marque bien le retour à la « normale », les produits allemands retrouvant leur place traditionnelle en Belgique. Jusqu'en 1928, les produits français bénéficient d'un avantage très net, en parts de marché, sur les produits allemands. Pourtant il n'y eut pas de substitution de la France à l'Allemagne ; le rééquilibrage, du point de vue belge, se fait du côté anglais et américain dans l'immédiat après-guerre. À partir de 1929 s'amorce une dégradation : la convergence de la stabilisation du franc français et des traités de commerce joue contre les produits français. Les chiffres du transit par la Belgique témoignent d'un redressement plus solide des positions françaises. Si l'on prend le transit total par la Belgique, le rapport s'établit à 1,48 en faveur de l'Allemagne en 1904 ; en 1928 on est à 1,67 en faveur de la France<sup>4</sup>. Les avantages accordés à la Belgique en matière de surtaxe ont donc effectivement joué. Plus globalement on peut donc affirmer qu'un rééquilibrage s'est opéré dans les relations de l'économie belge avec le monde extérieur ; celui-ci est plus net pour les exportations que pour les importations. Mais il ne s'opère pas au profit de la France ; il permet en revanche à la Belgique déjouer à fond la carte de la multilatéralisation des échanges conforme, sur le plan politique, à sa recherche d'une position d'équilibre. De la même manière, si l'on observe les positions respectives des puissances sur le marché français, on observe le même phénomène général. La position relative de la Belgique s'améliore jusqu'en 1925-1926 par rapport à l'Allemagne, mais pas en termes absolus. À partir de 1927 domine le retour à la norme.
- 12 Ces analyses globales peuvent être utilement complétées par une approche par produits ou groupes de produits. Une vue d'ensemble est possible grâce aux chiffres rassemblés par Stoppani dans son étude de 1934-1935 sur les pays du bloc-or<sup>5</sup>. En termes de marchés à l'exportation ils montrent le rôle primordial du marché britannique pour les grands produits d'exportation belges en 1929 : métallurgie, textile, verre, vêtements. Les marchés français et allemand viennent le plus souvent en seconde position. Pour la France, le marché belge et le marché britannique se disputent les premiers rôles, la Belgique pour des matières premières ou produits de première transformation, l'Angleterre pour les produits finis (tissus, vêtements). Pourtant, la véritable compétitivité relative des trois grandes puissances européennes se mesure surtout en terme d'approvisionnement du marché belge pour les trois grandes industries que l'on peut considérer comme stratégiques durant la période : construction métallique (machines à vapeur, mécaniques, électriques), métallurgie (métaux et ouvrages en métaux), chimie. Les statistiques belges offrent à cet égard des séries homogènes à partir de 1925, année de mise en vigueur de la nouvelle nomenclature douanière<sup>6</sup>.

- 13 Un premier bilan en 1925 révèle qu'à l'issue de la période de reconstruction et de « guerre économique » que nous avons définie, la France détient des positions honorables sur le marché belge puisqu'elle occupe dans les trois domaines la première place : chimie 35,9 %, machines 27,4 %, métaux 31,4 %. Les ambitions françaises issues de la guerre sont donc d'une certaine manière satisfaites sur le marché belge, mais de manière provisoire. L'évolution dans la seconde moitié des années vingt est favorable à l'Allemagne. La place relative de la France décline à partir de 1927 dans les industries considérées, tandis que celle de l'Allemagne s'accroît dès 1926 (à l'exception des métaux). Deux facteurs indépendants expliquent ce retournement : d'une part la stabilisation du franc qui freine l'exportation française, de l'autre le traité de commerce germano-belge de 1925 qui rétablit les positions allemandes à partir de 1926. Pourtant cette évolution n'est pas uniforme. Les machines allemandes accentuent leur domination en Belgique jusqu'à représenter une part double de celle de la France en 1930. Cette vue globale est confirmée par A. Broder pour le matériel électrique ; il montre l'importance relative du marché belge pour la France jusqu'en 1925, un déclin ultérieur<sup>7</sup>. L'échec des tentatives issues de la guerre dans ce domaine est donc patent, ce qui est conforme aux analyses que nous présentons dans notre première partie. En revanche, le déclin relatif de la position de la France pour la chimie n'est que passager. Dès 1931 la France reprend la première place à l'Allemagne. Ici encore, l'explication provient des liens entre groupes industriels français et belges que nous avons évoqués plus haut. Les statistiques d'importation françaises confirment cette évolution : le rôle de la Belgique quant à l'approvisionnement français en machines s'effondre à partir de 1923-1924 ; les chimie belge et allemande font jeu égal sur le marché français jusqu'en 1930.
- 14 Ainsi, la période des années vingt est bien marquée par deux priorités successives dans les relations franco-belges. La dimension bilatérale domine durant la période de guerre économique ; elle ne constitue, pourtant, qu'un préalable destiné à renforcer la France et la Belgique dans leur dialogue avec l'Allemagne. La dimension multilatérale l'emporte à partir de 1925, non seulement dans les schémas d'organisation mais également dans les faits économiques. Pourtant la spécificité franco-belge ne disparaît pas. Elle passe au second plan mais reste présente du fait de la multiplicité des axes de coopération entre groupes industriels et financiers. Une nouvelle période de crise, à partir de 1930, tend à la replacer au premier plan comme le montre l'évolution des échanges franco-belges.

---

## NOTES

1. Voir tableaux statistiques en annexes.
2. H. Liepmann, *Tarif Levels and the Economic Unity of Europe*, p. 413-415.
3. M. T. Borrelly, « Aspects des relations économiques franco-belges en 1905 », *Les relations franco-belges*, p. 133.
4. M.T. Borrelly-Bitsch, « Les répercussions du tarif douanier français de 1910 sur les relations franco-belges », *RI*, 1978, p. 292 (Pour la période antérieure à la guerre).
5. SDN. *Chiffres essentiels du commerce des pays du bloc-or*. Genève, 1935.
6. Voir annexes.

7. A. Broder. « Le commerce extérieur des matériels électriques et électrotechniques en France, 1892-1939 ». *Revue du Nord*, 1985, p. 357-388.